



BUËCH ET AFFLUENTS, DEBATTONS EN !

Veynes

Compte-rendu d'atelier en salle

Appui à la concertation pour la définition d'un programme d'aménagements sur la vallée du Buëch

19 octobre 2022

Introduction

Organisé à l'initiative du SMIGIBA, un atelier de concertation en salle s'est tenu à Veynes le 19 octobre 2022. Mené après un atelier hors les murs à l'occasion de la Fête de la science, il avait pour objectif de poursuivre le travail de diagnostic et d'échange sur les attentes de chacun quant à l'avenir du Buëch et de la Glaisette. Cette démarche s'inscrit dans la continuité d'une étude ayant défini, dans le bassin versant du Buëch, 8 secteurs



prioritaires, pour la gestion du risque inondation et la restauration des cours d'eau, dont font partie le Buëch et la Glaisette à Veynes. Des scénarios d'intervention se nourrissant des éléments exprimés lors de ces deux ateliers seront construits par un bureau d'étude et présentés au public lors d'un second temps au printemps 2023.

Une vingtaine de participants aux profils différents étaient présents, habitants, élus ainsi que des représentants de la communauté de communes, du département, de l'Etat, et du SMIGIBA.

1. Le fonctionnement de la rivière

A l'aide d'une maquette, Carolyne VASSAS a présenté les caractéristiques d'une rivière en tresses et les évolutions en cours sur le Buëch. Cette présentation a suscité des échanges sur le fonctionnement du Buëch.

Un enfouissement généralisé du Buëch

Les travaux de stabilisation des torrents de montagne et la végétalisation des versants limitent la quantité de sédiments transportés par la rivière. Ceux en place dans la plaine sont emportés par les crues et ils ne sont remplacés qu'en quantité insuffisante par les apports de l'amont. Le lit du Buëch a donc tendance à s'enfoncer, faute de recharge sédimentaire.

Une participante s'interroge sur l'antagonisme apparent entre le milieu naturel des rivières en tresses et le milieu naturel montagnard. Est-il possible de concilier rivières en tresses et versants montagneux en bon état ?

Un enfouissement marqué dans les sections endiguées dont les ouvrages sont très dégradés

Ce phénomène est accentué par différentes interventions humaines. Dans les sections endiguées, la rivière en crue, faute de pouvoir accéder aux terrains situés derrière les digues, va concentrer sa force d'érosion sur le fond de la rivière tout en ne mettant en circulation que de faibles quantités de sédiments. L'enfoncement du Buëch est donc plus marqué encore dans les sections endiguées, notamment à Veynes (un participant fait par ailleurs remarquer qu'en donnant une trajectoire rectiligne au cours d'eau -en lieu et place des tresses sinueuses- les digues en augmentent la pente et donc la vitesse et la force de l'eau). L'enfoncement de la rivière conduit à la déstabilisation des digues dont les fondations se retrouvent au-dessus du niveau du lit de la rivière.

L'extraction dans le lit de la rivière de sédiments (curage) une pratique aujourd'hui interdite, a également accentué le déficit de sédiments dans le Buëch et accéléré l'enfoncement des cours d'eau.

Entre protection des terres et lutte contre l'incision, des aménagements en question

Un participant fait remarquer que de nombreuses digues ont été construites au cours des derniers siècles pour gagner et protéger les terres agricoles, ce qui a pu contribuer aux difficultés actuelles. Un participant rappelle quant à lui que certaines parcelles agricoles, voire domestiques, notamment transférées dans le cadre de remembrements, sont en bordure immédiate de la rivière à Aspremont. Sans protection, elles seraient très menacées par les crues. Un autre participant précise que les ouvrages transversaux comme les seuils qui pouvaient être utilisés autrefois pour protéger de l'incision les ouvrages sont aujourd'hui interdits pour ne pas entraver notamment la circulation de la faune.

Des doutes concernant la pertinence du piège à embâcle de la Béoux

Un participant s'étonne de ne plus entendre le bruit des cailloux rouler au niveau du pont de la Morelle pendant les crues. Il estime que cela dure depuis l'installation du piège à embâcle sur la Béoux.

Localement, une accumulation de sédiments

Un représentant de la communauté de communes partage le constat quant à l'enfoncement des secteurs endigués et à la dégradation des digues mais estime que le curage des cours d'eau donnait de bons résultats. Carolyne Vassas rappelle que localement, des secteurs font face à un dépôt et à une accumulation de sédiments. Il s'agit de secteurs en amont de ponts, comme celui sur la Béoux. La largeur du lit de la rivière rétrécit à l'approche de l'ouvrage et cela favorise les dépôts. Une action de curage peut être pertinente dans ces secteurs pour éviter les inondations. Un représentant de l'Etat estime quant à lui que c'est l'impact cumulé des curages et des endiguements eux-mêmes associés à une végétalisation des versants montagneux qui a pu conduire à une incision généralisée du cours d'eau.

Un cadre réglementaire contraignant précisé par un agent des services de l'état

Les digues sont des ouvrages dont la crête dépasse les terrains situés derrière et qui servent à protéger ces derniers d'une inondation. Les protections de berges sont, quant-à-elle, plus basses et servent à préserver les berges de l'érosion. En-dessous de 200 mètres linéaires, les protections de berges sont soumises à simple déclaration. Au-delà, elles font l'objet d'une demande d'autorisation, comme les digues dans leur ensemble. Les systèmes d'endiguement doivent caractériser pour quel niveau d'aléas ils sont dimensionnés c'est-à-dire à quel type de crue elles peuvent résister (décennale, cinquantennale etc.). Cela nécessite des travaux d'ingénierie importants.

De nombreuses infrastructures le long du Buëch

Le Maire de Veynes rappelle la présence d'infrastructures notamment de tourisme le long de la rivière mais également d'une station d'épuration. Il précise que les élus se chargent d'informer les campings des crues annoncées. Les représentants de l'Etat rappellent qu'un service d'alerte a été mis en place. Le Maire de Veynes rappelle également l'existence de prises d'eau des ASA.

Le barrage de Serres

Une question est posée sur l'impact sur le transport sédimentaire du barrage de Saint-Sauveur à Serres. Carolyne Vassas présente le fonctionnement du barrage qui s'ouvre quand le débit est important pour laisser passer les sédiments. Une étude a montré que des sédiments s'accumulaient néanmoins à l'entrée du barrage, ce qui faisait peser un risque d'inondation des terrains alentours et générerait de l'incision en aval par manque d'apport de matériaux. Elle a préconisé de rendre le barrage transparent (de « l'ouvrir ») à partir de débits plus faibles que ceux considérés aujourd'hui.

Le calcul des débits prélevés par les canaux d'irrigation

Un participant s'étonne que les restrictions d'utilisation de l'eau en période de sécheresse soient calculées sur la base des débits prélevés à la rivière au niveau des prises d'eau. Il regrette que les débits rejetés dans la rivière ne soient pas pris en compte. Cela montrerait un impact plus limité des canaux sur le débit de la rivière. Les restrictions conduisent à un désintérêt des irrigants pour ces infrastructures et à une dégradation du patrimoine qu'elles représentent.

2. Consolidation du diagnostic

Au-delà des échanges autour de la maquette, les participants ont été invités à réagir à la présentation du diagnostic de l'atelier hors les murs organisé le 15/10 à la médiathèque de Veynes. Ce temps avait pour objectifs d'identifier les perceptions et les usages autour du Buëch et de ses affluents.

Une conscience du risque à des degrés divers

Certains participants de l'atelier hors les murs affirmaient avoir peu conscience du risque inondation, notamment près de la « La Glaisette » qui leur semblait être un petit cours d'eau peu visible. Cette remarque est partagée par une partie des participants de l'atelier en salle qui confirment que le bassin versant n'est pas visible, et que son accès est parfois dangereux, notamment le long de la digue où sont présents de nombreux cailloux imposants. La digue leur donne l'impression d'être protégés du cours d'eau.

D'autres participants réagissent en affirmant que la Glaisette est une rivière majeure au sein de la commune car elle traverse le village et détient un rôle important d'évacuateur de crue. Un participant fait part de son inquiétude quant au risque de crues et d'inondations en rappelant qu'une crue cinquantennale s'était produite en 1968 et que l'eau était montée à un niveau particulièrement haut, jusqu'à 50 cm devant l'Eglise du village. Il affirme que cette crue pourrait prochainement se reproduire et que les habitants de Veynes n'y sont pas préparés.

Par ailleurs, plusieurs participants affirment que les digues de Veynes sont anciennes, souvent en mauvais état et mériteraient d'être restaurées. Les nombreux embâcles créent un risque supplémentaire de débordement. Or de nombreuses habitations ont été construites sur ces digues ou à proximité du cours d'eau, ce qui présente un risque non négligeable.

Un attachement à la rivière plus marqué

Pour certains habitants rencontrés à l'occasion de la fête de la science, le Buëch ne ressemblerait pas à une rivière, ne serait pas propice à la baignade et susciterait au final peu d'attachement. Ce constat n'est pas partagé pour plusieurs participants présents à l'atelier. Ils estiment en effet que bien qu'il y ait moins d'eau dans le Buëch, il n'en n'est pas moins une rivière remarquable pour ses qualités biologiques et les nombreux points de vue qu'il offre. Ils défendent un espace naturel magnifique à préserver et un atout pour la Région. Le plan d'eau est un endroit apprécié par de nombreux habitants de Veynes qui s'y rendent régulièrement pour nager, pêcher, pique-niquer et se promener. Un autre participant déclare également que de nombreux trous d'eau le long du Buëch permettent aux habitants de se baigner. Un participant regrette cependant la disparition des écrevisses dans la Glaisette. Une autre estime que la rivière est sale car les habitants y versent leurs déchets.

Des inquiétudes relatives à l'entretien des digues

A la remarque de la nécessité d'arborer les abords de la rivière et des digues, un participant déclare que la végétalisation des digues risquerait au contraire de les fragiliser. Il rappelle par

ailleurs que plusieurs secteurs sont déjà arborés tels que la partie nord de la Glaisette ainsi que de part et d'autre de la route départementale longeant le Buëch. Antoine Gourhand chargé de mission au SMIGIBA explique que l'enracinement des arbres dans les digues n'est pas sans risque, car après pourrissement, les racines génèrent un risque de renard hydraulique du fait de la création de conduits favorisant les infiltrations et la circulation de l'eau. Si la limitation de la végétation au niveau des digues a ainsi été proposée par plusieurs participants, Rémy Moine, représentant Natura 2000, rappelle néanmoins que certains secteurs constituent de véritable corridor écologique (Ex. les arbres situés en face de l'Eglise abrite des Chiroptères), appartenant au patrimoine de la commune.

La dégradation des berges du petit Buëch, un constat partagé par les participants

Plusieurs participants soulignent la dégradation des rives et l'élargissement du lit de la rivière dus à l'érosion des berges en amont du pont de la Morelle et du pont d'Oze. Par ailleurs, les participants déclarent ne pas avoir constaté de débordements de la rivière, mais craignent de nouveaux arrachements de digues.

Reconstruction des digues à l'identique, construction de seuils pour ralentir le courant, plusieurs options techniques sont évoquées mais certains participants souhaitent connaître les options possibles avant de se positionner sur un projet plutôt qu'un autre. Le déploiement d'une voie verte, limitée aux vélos qui permettrait d'éviter le centre de Veynes est également proposé.

3. Les objectifs prioritaires du projet

Protéger les personnes et les biens tout en mettant en valeur les milieux naturels

Plusieurs participants s'accordent sur le fait que tout aménagement doit en priorité permettre la sécurité de toutes et tous. Un participant juge néanmoins prioritaire la protection des terres (il a constaté de l'érosion en amont du piège à embâcle de la Béoux et au niveau du pont de Chabestan) et la mise en valeur des milieux naturels.

Un participant fait état de son attachement à la préservation du caractère sauvage de la rivière. La perspective d'un projet qui nécessiterait un abatage massif de la végétation l'inquiète.

Une discussion s'en suit avec les autres participants sur la nécessité de rendre compatible ces deux objectifs : la protection des terres est essentielle mais, localement, une berge érodée peut, par exemple, être un gîte pour certaines espèces d'oiseaux.

Un représentant de l'Etat indique que les politiques de l'Etat concourent à plusieurs des objectifs listés. Ils rappellent que le motif de protection des biens et des personnes permet de mobiliser des aides financières de l'Etat (fonds Barnier) alors que la restauration des espaces naturels peut être aidée par l'agence de l'eau.

Mener des actions de communication et de sensibilisation

La protection des biens et des personnes passe pour plusieurs participants par des actions de sensibilisation et de communication autour de ce qu'est une rivière et de ses enjeux. La sensibilisation aux risques doit se faire dans les écoles auprès des enfants et dans des

espaces publics (mairie, médiathèque). Certains participants plaident pour l'installation de nouveaux panneaux de signalisation près de la rivière pour informer les passants de la faune et de la flore présente et de l'évolution du cours d'eau. Un participant précise qu'un panneau de ce type existe déjà depuis longtemps mais a été complètement abîmé au fil des années. Il faudrait le remplacer.

Valoriser le cadre de vie

Un projet d'aménagement réussi doit permettre à toutes et tous de profiter de la rivière et valoriser le cadre de vie. Un participant souhaite par ailleurs que l'intervention à Veynes permette au public de profiter davantage de la rivière, en intégrant notamment un cheminement dédié aux modes de déplacements doux. D'autres préconisent l'aménagement d'aires dédiées au pique-nique ou à la baignade. Cependant plusieurs participants rappellent que le budget pour la commune reste minimale car la taxe de la compétence GEMAPI (80 000 euros par an) est insuffisante pour ce type de projet.

Un participant souhaite que soit favorisée la fréquentation du public en proposant peut-être au public et aux touristes un itinéraire vélo et en mettant en valeur des espaces adaptés à la baignade (déjà pratiquée aujourd'hui). Il estime que ces fonctionnalités attirant du public favoriseraient le bon entretien par la collectivité de l'ouvrage qu'elles accompagnent (digues ou protection de berges).

L'entretien

Antoine Gourhand, ingénieur territorial du SMIGIBA, souhaite évoquer l'entretien. Il estime que c'est un poste souvent mal financé et défaillant dans la gestion des rivières. Il juge qu'il sera nécessaire d'évaluer les besoins d'entretien impliqués par chacun des scénarios proposés pour faire un choix avisé. Une discussion s'en suit sur la Glaisette jugée pas assez fréquemment entretenue par un participant.

Synthèse cartographique des contributions citoyennes

